

AGATHE, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée  
au capital de 7500€ - SIRET : 804 492 189 00027  
RCS: NANTERRE - TVA Intracommunautaire : FR82804492189

## PRESENTATION

AGATHE est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 6B rue des Bruyères 92600 ASNIERES SUR SEINE. AGATHE développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise. AGATHE réalise également du conseil aux entreprises et de l'accompagnement individuel (ou coaching), à l'attention des particuliers et des entreprises.

## DEFINITIONS

- Client : Co-contractant d'AGATHE, il peut être un individu (dans le cas d'une inscription individuelle) ou une entreprise (dans le cas d'une inscription entreprise).
- Convention : Document, appelé également Contrat, qui définit les engagements entre le Client et AGATHE dans le cadre de la formation.
- Participant (aussi appelé Stagiaire) : Dans le cas d'une convention avec une entreprise, le Participant est un salarié du Client. Dans le cas d'une convention avec un individu, le Participant et le Client ne font qu'un.
- Formation : Article présent dans le catalogue, une formation peut être composée d'une ou plusieurs rencontres indissociables et ayant une continuité pédagogique, réparties dans le temps pour faciliter l'appropriation.
- Rencontre : Période composée d'une ou plusieurs journées successives de formation, qui ne peuvent être vendu séparément.
- Organisme de financement tiers : Autre que l'entreprise, ce financeur peut être de type Opcv, OpCo, Pôle Emploi, etc...

## OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par AGATHE. Les prestations autres que celles entrant dans le champ d'application de la formation et décrites préalablement – Partie Présentation – feront l'objet de conditions de ventes spécifiques qui seront associées au bon de commande, devis ou contrat qui sera établi et signé par les parties.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de AGATHE, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où il aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que AGATHE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

AGATHE se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site [www.agathe.co](http://www.agathe.co)

Le Participant déclare suivre la formation choisie dans un but professionnel et remplir les conditions d'accès définies par les articles L6312-1 et L6312-2 du Code du travail.

## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

AGATHE fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue pour chaque formation établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail.

## MODALITES D'INSCRIPTION

Le Client certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requis du Participant pour suivre la formation choisie. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Si l'effectif maximum est dépassé, une liste d'attente est établie. Avec l'accord du Client, un report d'inscription est proposé à la session suivante.

A réception du bulletin d'inscription, AGATHE adresse au Client une convention de formation à retourner signée, par courrier ou en pièce jointe informatique d'un email. Le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours, à partir du lendemain de l'envoi des documents signés et jusqu'à la veille du premier jour de la formation, et peut se rétracter par simple mail.

A l'issue de ce délai, AGATHE adresse au Client une première facture portant sur un acompte de 30% du prix total de la formation. L'acceptation d'AGATHE est conditionnée par le retour du contrat signé et le règlement intégral de la facture d'acompte. AGATHE se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que le contrat et le paiement de l'acompte n'auront pas été réceptionnés.

AGATHE adresse une convocation au Participant, avec les informations pratiques, deux semaines avant le début de la formation. A l'issue de la formation, AGATHE adresse une attestation de réalisation au Client et au Participant.

## PRIX

Les prix indiqués comprennent la formation et les supports pédagogiques, hors frais de transport, d'hébergement et de restauration (sauf quand ces derniers sont clairement indiqués dans le Programme). Les tarifs figurant sur le site Internet et dans les supports imprimés sont en vigueur pour les dates figurant dans ces derniers. Les tarifs sont nets de taxes à l'exception de celles explicitement indiquées comme assujettie à la TVA au taux en vigueur.

## FACTURATION ET MODALITES DE REGLEMENT

Tel que précisé plus haut, la première facture d'acompte porte sur 30% du prix total de la formation.

Pour les PARCOURS, les factures suivantes portent sur 35% du prix total (deuxième facture envoyée à la suite de la 4ème rencontre), puis sur le solde de 35% du prix total (troisième facture envoyée à la suite de la 6ème rencontre).

Pour les DECOUVERTES, la deuxième et dernière facture porte sur 70% du prix total (envoi à la suite de la formation).

Les factures sont à régler sous 15 jours, date d'édition de facture. Les paiements sont à effectuer par carte bancaire en ligne ou virement.

## REGLEMENT PAR UN ORGANISME DE FINANCEMENT TIERS

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par un autre organisme, il lui appartient de... : 1. Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande – 2. L'indiquer explicitement sur son Bulletin de demande d'inscription ou sur son bon de commande – 3. S'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si cet organisme ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat (reste à charge) sera facturé au Client. Si AGATHE n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme désigné au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la convention.

En cas de non-paiement par l'organisme désigné, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## RETARD DE PAIEMENT ET PAIEMENT PARTIEL

En cas de retard de paiement, les sommes restant dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire aux conditions légales indiquées sur la facture sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-3, D441-5 et L441-6 du code de commerce. En cas de financement partiel ou total par un tiers financeur du Client Entreprise, tout règlement partiel ou non règlement par le tiers, qu'elle qu'en soit la cause, rend la facture de reste à charge immédiatement exigible auprès du Client. Dans le cas où le Client signerait une convention, sans avoir procédé au paiement de la (des) convention(s) précédente(s), et entrant donc dans le cadre d'un retard de paiement, AGATHE pourra refuser la demande d'inscription ou annuler l'inscription par la suite, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## DELAÏ DE RETRACTATION

Le Client dispose, en vertu de l'article L6353-6 du Code du Travail, d'un délai de quatorze (14) jours, à compter de la signature du contrat de formation et jusqu'à la veille du premier jour de la formation, pour se rétracter par simple mail.

## REPORT OU ANNULLATION A L'INITIATIVE DU CLIENT

### Formations INTER-ENTREPRISE :

A l'issue de délai de rétractation et jusqu'au premier jour de la formation inclus, le Client peut signifier son souhait d'annuler ou de reporter la formation, par simple mail. La somme de 30% du coût de la formation - correspondant à l'acompte - sera due à AGATHE à titre d'indemnité compensatrice.

### Formations INTRA-ENTREPRISE :

En cas d'annulation par le Client d'une session de formation planifiée en commun, une indemnité compensatrice sera due dans les conditions suivantes.

Report ou annulation communiqué ...

- Jusqu'au 11 jours ouvrés avant la session : indemnité correspondant à 30% du coût de la formation, correspondant à l'acompte

- Entre 10 jours ouvrés et 6 jours ouvrés avant la session : indemnité correspondant à 50% du coût de la formation

- 5 jours ouvrés et moins : indemnité correspondant à 70% du coût de la formation.

### Dans les deux cas :

Pour les Clients Entreprises bénéficiant d'un financement, à noter qu'il ne sera pas possible d'être remboursé par les organismes de financement pour les indemnités facturées.

Le Client peut substituer un autre Participant, sans frais, et doit alors informer AGATHE au moins 5 jours ouvrés avant le premier jour de la formation.

## ABANDON EN COURS DE FORMATION, A L'INITIATIVE DU CLIENT

### Formations INTER-ENTREPRISE :

En cours de formation, le Client peut signifier son souhait de mettre fin à la formation, par simple mail, à tout moment. Dans ce cas, les prestations réalisées par le Participant seront dues au prorata temporis.

### Formations INTRA-ENTREPRISE :

En cours de formation, le Client peut signifier son souhait de mettre fin à la formation, par simple mail, à tout moment. Dans ce cas, les prestations réalisées par le Participant seront dues au prorata temporis, et une indemnité complémentaire sera facturée. La somme de la facturation des prestations et de l'indemnité correspondra au montant total du Contrat.

### Dans les deux cas :

Pour les Clients Entreprises bénéficiant d'un financement, à noter qu'il ne sera pas possible d'être remboursé par les organismes de financement pour les indemnités facturées.

## MODIFICATIONS DE PROGRAMME A L'INITIATIVE D'AGATHE

Les formateurs, les contenus et les durées des formations sont ceux indiqués sur les contenus détaillés des formations. AGATHE se réserve le droit de modifier le programme ainsi que l'animateur annoncé en cas de nécessité absolue.

## REPORT OU ANNULLATION A L'INITIATIVE D'AGATHE

En cas d'annulation ou de report d'une formation à l'initiative d'AGATHE, dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, l'acompte est intégralement remboursé, de même que les sommes indûment perçues de ce fait.

## FORCE MAJEURE

AGATHE ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à AGATHE, les désastres

naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de AGATHE. En cas d'annulation ou de report de la formation à l'initiative d'AGATHE, dans le cas d'une force majeure, l'acompte est intégralement remboursé au Client.

## ACCÈS AUX SALLES EN CAS DE MOBILITÉ RÉDUITE

Le cas échéant, le Client signalera ce besoin lors de l'inscription, afin d'anticiper - si possible - les éventuelles adaptations d'organisation nécessaires. A cet effet, le formulaire en ligne du Bulletin d'inscription comporte un champ libre libellé dans ce sens : « Merci de préciser ici toute information utile (notamment problématique de mobilité réduite) ».

## RESPONSABILITÉS

AGATHE s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont l'entreprise dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de l'organisme de formation ne pourra être engagée que sur faute prouvée et exclusive de AGATHE. L'organisme n'est pas responsable des objets et effets personnels des Participants ni des dommages causés à leurs matériels. AGATHE ne pourra en aucun cas être déclarée responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, consécutif ou non, causé directement ou indirectement par les prestations fournies, tel que préjudice commercial ou financier, perte de Clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle de données ou fichiers du Client, ainsi que toute action émanant de tiers. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de AGATHE, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre des prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la prestation de formation concernée.

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

AGATHE est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par AGATHE pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de AGATHE. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de AGATHE. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

En tout état de cause, AGATHE demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

## CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par AGATHE au Client.

AGATHE s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Participants.

## COMMUNICATION

Le Client - lorsqu'il s'agit d'une Entreprise uniquement - accepte d'être cité par AGATHE comme Client de ses offres de services, aux frais de AGATHE. AGATHE peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa Clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, et autres supports dédiés à sa communication interne et externe, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## PROTECTION DES DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles des Participants sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services AGATHE en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et des services AGATHE associés. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratifs et financiers applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le Participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à AGATHE, Traitement des Données, 6B rue des Bruyères 92600 ASNIERES SUR SEINE, ou par mail à [contact@agate.co](mailto:contact@agate.co). Le Participant bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

## DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et AGATHE à l'occasion de l'exécution du Contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce du Siège Social d'AGATHE, quel que soit le siège ou le lieu de résidence du Client.